

Paris, le 19 novembre 2013

Note relative à la mise en œuvre de la nomenclature NACRES

Dans le cadre de l'objectif de convergence fixé aux opérateurs de recherche, le comité de pilotage du partenariat élargi (CPU-CNRS-INSERM-IRD-AMUE) a demandé la mise en place d'une nomenclature achat unique et commune aux établissements supports des unités de recherche. Le travail inter établissements est terminé et il a abouti à la production d'une Nomenclature Achat Commune Recherche et Enseignement Supérieur (NACRES) adaptée au contexte de mixité des acteurs et à leurs spécificités. Cette nomenclature sera opérationnelle dans tous les établissements (EPSCP-EPST) à compter de l'exercice 2014.

Parallèlement, il a été décidé d'harmoniser les dérivations entre nomenclature achat et imputation sur les comptes de comptabilité générale au sein des EPSCP. En effet, les travaux de convergence se complètent d'exigences en matière de cohérence et d'homogénéité des référentiels. Outre la facilité dans l'échange d'informations financières et comptables, les gains attendus portent sur la qualité des données et le contenu même du travail des équipes des établissements. L'objectif est donc de recentrer les tâches sur les activités à valeur ajoutée notamment en s'appuyant sur les capacités des systèmes d'information à dériver automatiquement des informations et ainsi de sécuriser et de faciliter le traitement de celles-ci.

Mais ce souci d'harmonisation impose de veiller en amont à la qualité des travaux en matière de dérivations comptables. Aussi un travail collégial a été conduit en lien étroit avec l'association des agents comptables pour construire les dérivations entre nomenclature achat et comptes comptables. Ces travaux ont fait l'objet d'échanges et sont désormais validés.

En conséquence, le dispositif suivant est mis en place à compter de l'exercice 2014 :
NACRES :

- Référentiel achat commun et unique EPSCP-EPST
- Référentiel non modifiable unilatéralement par chaque établissement
- Référentiel modifiable après décision collégiale EPSCP-EPST
- Modifications implantées de façon coordonnée par l'ensemble des partenaires

DERIVATIONS COMPTABLES :

- Référentiel d'imputation comptable commun et unique EPSCP
- Référentiel non modifiable unilatéralement par chaque établissement
- Référentiel modifiable après décision collégiale EPSCP
- Modifications implantées de façon coordonnée par l'ensemble des EPSCP

.../...

**ORGANISATION RETENUE :**

- Mise en place d'une structure représentative des établissements
- Analyse des demandes d'évolutions des établissements
- Mise à jour réactive des bases de données
- Un suivi et un bilan de ces modalités de fonctionnement seront réalisés en étroite relation entre les établissements et l'Amue.

Afin d'assurer un suivi de la mise en place de NACRES, l'Amue propose un espace dédié sur son site internet (<http://www.amue.fr/finances/metier/dossier-nacres/>). L'ensemble des informations relatives à ce dossier ainsi que les contacts y figurent.

Damien VERHAEGHE
Président de l'ADGS

Jean-Gilles HOARAU
Président de l'AACU